

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 18 Juin 2025

Le dix-huit du mois de juin deux mil vingt -cinq à 20h00, le conseil municipal légalement convoqué sous la présidence de M DEPOURCQ Olivier, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Délibération : Enertrag -passage de câble
3. Délibération : reprise de concessions
4. Délibération : signature convention URSSAF
5. Délibération : fonds de concours Eoliennes
6. Délibération : Demande de subvention : Fonds d'appui aux communes
7. Délibération : demande de subvention Amendes de police du Maire
8. Délibération : PLUi CCGR
9. DEVIS Points sur la clôture -Grande rue
10. Mis à jour du tableau des effectifs
11. Questions diverses

Étaient présents :

- M DEPOURCQ Olivier
- M.HERLAUT Laurent
- M.ROUZE Vincent
- M RIQUIER Jacky
- M.DODANCOURT Benjamin
- M.GOSSET Bastien
- M.VERMEIRE Christophe
- M.BENAZET Franck

Étaient absents excusés

- M.CLEUET Alexandre
- M.SPAGNOLO Xavier
- Pouvoirs :
- M. SPAGNOLO Xavier à M DEPOURCQ Olivier

Début de séance 20h00

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur GOSSET Bastien est nommé secrétaire de séance.

Délibération : Approbation du P.V du 11 Avril 2025

Le Procès -verbale

Résultat du vote : Unanimité

Délibération : Enertrag -passage de câble

La commune doit délibérer pour autoriser la traverser d'un câble de 4 m -VC numéro 4 de Billancourt à Moyencourt sur la commune par la Société ENERTRAG et autoriser le Maire à signer la convention unique qui donnera lieu à un versement unique forfaitaire de 2000€ pour la commune. Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le passage de câble de 4 m -VC numéro 4 de Billancourt à Moyencourt sur la commune par la Société ENERTRAG et autoriser le Maire à signer les documents inhérents

Délibération : reprise de concessions

Objet de la délibération : portant sur l'établissement de la liste des sépultures devant être reprise par la commune.

- Vu les procès-verbaux de constations d'abandon des sépultures effectuées les 15/02/2025 et 15/04/2025 dans le cimetière communal,
- Vu la liste des sépultures définitivement constatées en état d'abandon,
- Vu la possibilité pour la commune d'inscrire certaines de ces sépultures présentant un intérêt d'art ou d'histoire dans le patrimoine communal afin de les préserver de la destruction et prendre en charge la remise en état,

Le conseil municipal réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire

- Considérant que ces sépultures ont plus de trente ans d'existence dont la dernière inhumation a plus de dix ans, qu'elles sont en état d'abandon,
- Considérant que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et leurs descendants ou successeurs,

Article premier Le maire est autorisé à reprendre les sépultures indiquées ci-dessous au nom de la commune et à remettre en service les terrains ainsi libérés :

Article deux

Numéro emplacement	Numéro de concession	Nom du concessionnaire	Personne(s) inhumée(s)
1	(pas d'information)	Acte de Notoriété	Marie Germaine STERLIN
2	(pas d'information)	Acte de Notoriété	Famille MAROTTE LUDARD
3	(pas d'information)	Acte de Notoriété	Désiré BERTOUT
4	(pas d'information)	Acte de Notoriété	Gérasine GHELLE née PETIT
5	(pas d'information)	Acte de Notoriété	Denis SUEUR
6	(pas d'information)	Acte de Notoriété	Marthe Angèle STERLIN
7	(pas d'information)	Acte de Notoriété	Famille LEDOUX - SUEUR Famille LEDOUX - BORE
8	(pas d'information)	Acte de Notoriété	Louis Auguste BERTOUT Corinde DUMONT
9	(pas d'information)	Acte de Notoriété	Pas d'information
10	(pas d'information)	Acte de Notoriété	Pas d'information
11	(pas d'information)	Acte de Notoriété	Pas d'information
12	(pas d'information)	Acte de Notoriété	Louis FAFET Isidorine FAFET née DUFLOS Rosa GOHAN née FAFET

Le conseil municipal vote à l'unanimité

Décide d'inscrire au patrimoine communal, les sépultures dont la liste suit :

Numéro emplacement	Numéro de concession	Nom du concessionnaire	Personne(s) inhumée(s)
1	(pas d'information)	Acte de Notoriété	Marie Germaine STERLIN
2	(pas d'information)	Acte de Notoriété	Famille MAROTTE LUDARD
3	(pas d'information)	Acte de Notoriété	Désiré BERTOUT
4	(pas d'information)	Acte de Notoriété	Gérasine GHELLE née PETIT
5	(pas d'information)	Acte de Notoriété	Denis SUEUR
6	(pas d'information)	Acte de Notoriété	Marthe Angèle STERLIN
7	(pas d'information)	Acte de Notoriété	Famille LEDOUX - SUEUR Famille LEDOUX - BORE
8	(pas d'information)	Acte de Notoriété	Louis Auguste BERTOUT Corinde DUMONT
9	(pas d'information)	Acte de Notoriété	Pas d'information
10	(pas d'information)	Acte de Notoriété	Pas d'information
11	(pas d'information)	Acte de Notoriété	Pas d'information
12	(pas d'information)	Acte de Notoriété	Louis FAFET Isidorine FAFET née DUFLOS Rosa GOHAN née FAFET

Article trois : Les sépultures inscrites au patrimoine communal seront remises en bon état de propreté et de sécurité, soit par la commune soit par une entreprise consultée.

Article quatre : Plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans ces sépultures à dater de ce jour.

Délibération : signature convention URSSAF

La commune doit signer une convention d'adhésion révocable à l'assurance chômage pour l'ensemble du personnel non titulaire et non statutaire. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de signer le contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage pour l'ensemble du personnel non titulaire et non statutaire et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents inhérents.

Demande de subvention auprès du conseil départemental de la somme pour le cheminement piétons dans le cadre du « Fonds d'appui aux communes 2025 » et « des Amendes de police relative à la sécurité routière »

Le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante de solliciter l'aide financière du conseil départementale dans le cadre du dispositif « POLITIQUE D'APPUI AUX COMMUNES POUR L'ANNEE 2025 ». Pour un montant de travaux estimé à **121 662.50 € HT** Correspondant aux devis présentés par le Plan de financement suivant :

DEPENSES	RECETTES
Cheminement de piétons = 121 662.50 € HT	Fond d'appui aux communes 2025 40 % = 48 665 €
	Subvention Amendes de police 30% = 36498.75€
	FONDS PROPRES 30 % = 36498.75€
TOTAL 121 662.50 €	TOTAL 121 662.50€

Délibération : Fond de concours EOLIEN

Mme DELABOURDONNAIS chef de projet pour la société d'éolienne, intervient pour répondre aux différentes interrogations du conseil municipal sur les différents projets communaux que l'entreprise pourrait prendre en charge.

- **Point sur :**

- *La clôture -grande rue :* Monsieur le Maire présente le devis d'un montant de 3267.59€, pour la demande de pose plaque en remplacement du grillage mitoyen entre La mairie et la maison voisine. Le conseil valide le devis.
- Mis à jour du tableau des effectifs suite à la fin de contrat de l'accompagnatrice du car scolaire.
- Monsieur le Maire présente un devis de 3042 € pour l'achat d'une cage à corbeau qui est validé par le conseil municipal

Le Maire
M. Olivier De POURCQ



Le secrétaire de séance
Monsieur GOSSET Bastien

A handwritten signature in black ink, appearing to read "GOSSET Bastien".